

M

ce jeudi dix sept du mois d'avril mil sept cent  
soixante dix sept, les trois baus aiant été publiés  
sans opposition dans cette paroisse et dans celle de  
longueuesse, comme il nous est apparu par le  
certificat du Sr Gillion de servant de ladite paroisse,  
ont été mariés par moi curé de cette paroisse, jusqu'à  
jean francois hebaut fils des feus pierre et de marie  
antonnette molou, majeur de droit, natif de wisernes  
et demeurant à wisque paroisse de longueuesse  
depuis plusieurs années, et jeanne margueritte ~~barbaut~~  
fille des feus francois, et de jeanne claire luing

j'approuve le mot  
joseph au dessus  
à la 10<sup>me</sup> ligne  
de cet acte  
A. F. B. Kindt  
curé de  
wisernes

aussi fille majeur de droit, de cette paroisse, <sup>trois feuillets</sup>  
demeurant. ont assisté audit mariage comme  
tenoins, guillaume Decroix fermier à wisque, jacq  
andré hebaut germain à Cygoux, pierre joseph  
hebaut aussi germain à Cygoux, vincent barbier  
manouvrier de cette paroisse qui ont tous signé  
excepté jean francois hebaut et vincent barbier  
qui ont déclaré ne savoir signer de ce  
interjellé guillaume Decroix, jacque andré  
pierre joseph hebaut  
marguette de vincent barbier  
marguette de jean francois hebaut  
jeanne margueritte joseph barbaut  
A. F. B. Kindt curé de wisernes

M.1777.4.17

j'approuve le mot  
Joseph au dessus  
de la 10eme ligne  
de cet acte  
A.f.b. Kindt  
curé de  
Wizernes

ce jeudi dix sept du mois d'avril mil sept cent  
soixante dix sept , les trois bans ayant été publiés  
sans opposition dans cette paroisse et dans celle de  
longuenesse, comme il nous est apparu par le  
certificat du Sr gillion deservant de la ditte paroisse  
ont été mariés par moi curé de cette paroisse sousigné  
Jean François Hebant fils des feus pierre et de marie  
antoinette molon , majeur de droit , natif de wisernes  
et demeurant à wisque paroisse de longuenesse  
depuis plusieurs années , et Jeanne Margueritte Joseph Barbaut  
fille des feu François , et de Jeanne Claire Luicq  
aussi fille majeur de droit de cette paroisse y  
demeurant . ont assisté audit mariage comme  
témoins , Guillaume Decroix fermier a wisque , Jacques  
André Hebant Germain a l'époux , Pierre Joseph  
Hebant aussi Germain à l'époux , Vincent Barbier  
manouvrier de cette paroisse qui ont tous signé  
excepté Jean François Hebant et Vincent Barbier  
qui ont déclaré ne sçavoir écrire de ce  
interpellés *Gillaume Decroix    Jacque Andre Heban*  
*Pirre Joseph Hebant*  
marque + de Vincent Barbier  
marque + de Jean François Hebant  
*Jeanne Margeurtte Joseph Barbaut*  
*A.f.b. Kindt curé de vizernes*